

# **PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Moïse MOREIRA, Maire.

Etaient présents : MMES HERANVAL Sylvie, BOUTEILLER Maryvonne, LESUEUR Christelle, ROUSSEL Sandrine, TOURNACHE Anita

MM de MILLIANO Jean, BEAUFILS Cyril, BERGER Joachim, CANTEREL Marc, DELAUNE Pascal, LEBER Benoît, LECOINTRE Romuald

Absentes excusées : Mmes DUBUS Sandrine et MAILLARD Angélique

Madame LESUEUR Christelle est nommée secrétaire de séance.

Suite au compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande si quelqu'un a des observations à formuler.

Aucune observation n'étant faite, le P.V. de la dernière réunion est donc adopté.

## **DELIBERATION N° 2024-019**

### **RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE – YAEL MORAND**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu l'avis envoyé au Comité Technique le 30 août 2024,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

M. MORAND, ayant obtenu son CAP, il souhaite poursuivre ses études, pour se perfectionner. Il aimerait obtenir un Brevet Professionnel Aménagements Paysagers.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 12 voix pour et 1 abstention :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire 2024, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

<b>Service d'accueil</b>	<b>Fonctions de l'apprenti</b>	<b>Diplôme ou titre préparé</b>	<b>Durée de la formation</b>
Service technique	Agent espaces verts	BP- Aménagements paysagers	Du 01/09/2024 au 31/08/2026

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le centre de formation d'apprentis.

- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, sont inscrits au budget communal, au chapitre 012, article 6413.

### **Informations**

Suite à 2 ans d'études en alternance à Yvetot, Yaël a obtenu son diplôme CAPA avec mention. Il souhaite poursuivre ses études en BP sur 2 ans et en elearning.

N'ayant pas eu d'aide de la part du CNFPT, l'inscription n'ayant pas été faite dans les délais, la formation coûtera 12 000 € sur 24 mois à la commune, avec un règlement de 500 € par mois. La demande d'aide sera refaite en fin d'année auprès du CNFPT.

Un conseiller municipal pensant que la formation en elearning n'apportera pas de résultat, il s'abstient pour le vote de la délibération.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Panneau Pocket**

La commune a pris un abonnement à PANNEAU POCKET, système d'alerte et d'information des habitants. Le coût est de 360 € pour 2 ans.

#### **Eclairage public**

Les agents communaux ont changé les têtes des lampadaires par des éclairages leds. Ceux-ci n'ont rien coûté à la commune, ils ont été entièrement financé par la société DL CONSEILS, seule une nacelle a été louée. Ces nouveaux éclairages leds consomment 3 fois moins et éclairent 2 fois plus.

#### **Pompes à Chaleur**

La société DL CONSEILS propose également un audit pour changer les chaudières. Le coût de l'étude est de 3000 € et est pris en charge par cette société.

#### **Véloroute**

Les travaux de la véloroute sont actuellement à l'arrêt. La signalisation des STOP rue du Pas Grillant et rue du Bois des Tombeaux va être réalisée en même temps que celle de la véloroute. Cette intersection sans signalisation est actuellement dangereuse car les vélos et les voitures ne s'arrêtent pas forcément.

Pour information, les vélos de courses n'empruntent pas la véloroute car ils roulent à plus de 25 km/h.

#### **Coworking**

Le sujet du coworking est abordé, notamment sur son taux d'occupation. Monsieur le Maire signale, qu'actuellement, il y a peu de réservations. Afin de relancer les locations de ces bureaux, de la publicité va être faite.

#### **Dates à retenir**

- Samedi 21 septembre à la salle de la Bachelotte : soirée moules-frites du Comité des Fêtes
- Samedi 5 octobre à la salle de la Bachelotte : 60 ans du Comité des Fêtes
- Samedi 12 et dimanche 13 octobre à la salle de la Bachelotte : exposition de peinture

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 45.

La prochaine réunion est fixée au jeudi 17 octobre à 18h00, à la mairie.